

Compte-rendu du conseil Municipal du 22 juin 2016

Sur convocation de Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Remèze en date du 8 juin 2016.

L'an deux mille seize et le vingt deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Remèze, s'est réuni dans la salle de la mairie de Saint-Remèze sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, à l'effet de se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

Etaient présents : Didier BOULLE, Gérard BERNARDIN, Evelyne BERNARD, Alain MEYCELLE, Jean-Pierre BIZZARI, Claude CHARMASSON, Charles CHAUVEAU, Cécile DUMARCHER, Nicole FLORES, Frédéric HAON, Nadège ISSARTEL, Pierre LASCOMBE Michel RAIMBAULT, Marie-Claire SIMONET.

Charlotte BAUSSARD donne procuration à Didier BOULLE.

Nadège ISSARTEL est nommée secrétaire de séance.

Ont été délibérés les points suivants :

- vote des comptes administratifs 2015 conformes aux comptes de gestion

	DEP FONCT	REC FONCT	DEP INVEST	REC NVEST
BUD COM	935 680.48	957 904.03	198 632. 85	52 461.52
BUD ASSAI	21751.04	54 378.60	48307.59	27 714.74
BUDG BOUT	45 825.93	114 795.48	0	0
BUDG EAU	0	0	12 703.50	15 000

RESULTAT CLOTURE
Avec reprise du solde des années précédentes
238 143.69
3 015.49
68 969.55
2 296.50

soit au total 312 425. 23 €

- Création d'une sous régie de recettes auprès du service " boutique buvette restaurant snack" de la grotte de la Madeleine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 27 avril 2016, instituant une régie de recettes pour la "boutique, buvette, restaurant snack" de la Grotte de la Madeleine. Il propose de créer une sous régie de recettes pour un point de vente supplémentaire installé sur le site.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

- Subvention exceptionnelle à l' AOC Foot.

L'AOC Foot a effectué dans les vestiaires du Stade des travaux de peinture.
Monsieur le Maire propose de prendre en charge les fournitures et de verser à l'association une subvention de 70 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

- Subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire pour le voyage Scolaire au Pont du Gard.

Monsieur le Maire propose de verser à la coopérative scolaire une subvention de 312 € pour le voyage scolaire au Pont du Gard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

- Versement d'une indemnité de stage de 600 € à Bastien Juhard.

- Demande de subvention auprès du SDE pour la mise en valeur du ruisseau des Fonts.

Dans le cadre de l'aménagement du ruisseau des Fonts la commune envisage des travaux d'entoussissement du réseau électrique, d'infrastructures d'éclairage public et d'entoussissement du réseau Télécom.

mise en valeur du sollicite une subvention auprès du SDE

l'avant projet sommaire comporte :

pour un montant total de 49 063.61 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter une subvention pour ces travaux auprès du SDE 07 .